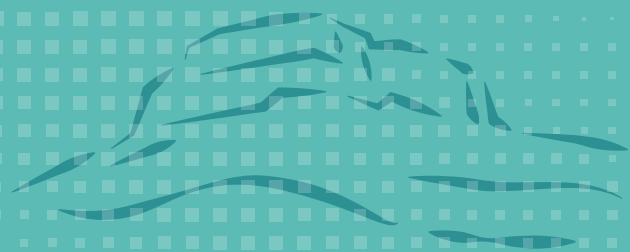
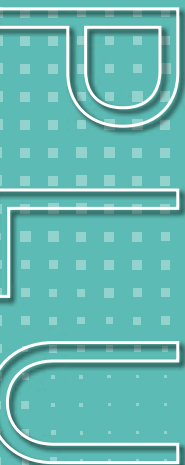


**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE**

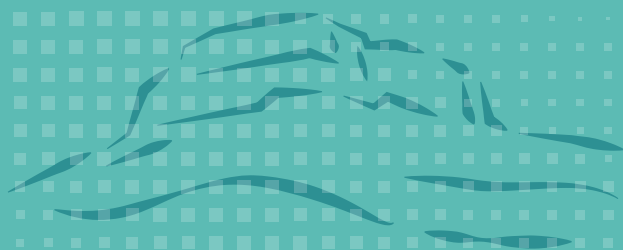
4. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION





**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE**

I. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION SECTORIELLES



Les OAP sectorielles ont été définies sur des secteurs de renouvellement ou de développement stratégiques pour la réalisation des objectifs du Territoire. Elles sont déclinées sur différentes échelles de projet, d'un secteur particulier de quelques hectares jusqu'à l'échelle de plusieurs quartiers. A chaque échelle, les OAP définissent les orientations ou prescriptions à prendre en compte dans les futurs projets d'aménagement ou de construction.

Les OAP sectorielles sont déclinées suivant deux formes :

- Les OAP d'intention qui comprennent des principes d'évolution urbaine qui définissent des objectifs généraux assurant le respect d'un parti d'aménagement équilibré et durable ;
- Les OAP de composition qui comprennent des principes de composition urbaine pouvant intégrer des prescriptions très précises aussi bien en termes de programmation et de fonctionnement urbain que de qualités urbaine, paysagère et architecturale.

Dans ce cadre, des prescriptions d'implantation ou de volumétrie précisent le règlement : coefficient d'emprise bâtie, coefficient d'espaces verts ou de pleine terre, implantation des constructions, description des formes urbaines, hauteurs des constructions, traitement du rez-de-chaussée...

Certaines OAP peuvent recouvrir simultanément ces 2 formes.

Les OAP sectorielles s'inscrivent dans une logique de complément au règlement du PLUi. Les projets d'urbanisme ou de construction doivent être compatibles avec l'ensemble des dispositions mentionnées dans les OAP sectorielles.

Dans le cadre de la modification n°2, certaines OAP ont été modifiées pour répondre à l'évolution des besoins du Territoire. Les OAP concernées sont identifiées par un ■

LISTE DES OAP SECTORIELLES

I.1	OAP INTERCOMMUNALE D'INTENTION «Terminus Val'Tram»	■ (La Bouilladisse - La Destrousse - Peypin)
I.1A	OAP DE COMPOSITION	Zoom Centre-Ville - La Bouilladisse
I.1B	OAP DE COMPOSITION	Zoom Souque-Nègre/La Malvesine
I.1C	OAP DE COMPOSITION	Zoom Coeur de ville - La Destrousse
I.1D	OAP DE COMPOSITION	■ Zoom économique - La Bouilladisse-Peypin
I.2	OAP INTERCOMMUNALE D'INTENTION «EX RD8n»	(Aubagne - La Penne-sur-Huveaune)
I.2A	OAP DE COMPOSITION	Zoom Centre-Ville - La Penne-sur-Huveaune
I.2B	OAP DE COMPOSITION	Zoom Beaussier - La Penne-sur-Huveaune
I.2C	OAP DE COMPOSITION	Zoom Le Charrel/La Tourtelle - Aubagne
I.3	OAP INTERCOMMUNALE DE COMPOSITION «PONT DE JOUX»	(Auriol - Roquevaire)
I.4	AUBAGNE - OAP DE COMPOSITION	Camp-Major
		Centre-Ville - Gare
		La Louve
		Napollon
		Pin-Vert
		Saint-Pierre-Les-Aubagne
	OAP D'INTENTION «Zone économique Est»	■
	OAP DE COMPOSITION	Zoom Camp de Sarlier
		■ Zoom les Gargues
I.5	AURIOL - OAP DE COMPOSITION	Chemin de la Sainte-Baume
		Chemin du Clos
		Saint-Claude
		Sud centre-ville

		Entrée de ville - Confluence
I.6	BELCODENE - OAP DE COMPOSITION	Entrée de ville
I.7	CADOLIVE	-
I.8	CUGES-LES-PINS - OAP DE COMPOSITION	Pôle de Vie Santé Provence
		Sud centre-ville
I.9	LA BOUILLADISSE - OAP DE COMPOSITION	Ancienne usine Meger
		Baume de Marron
		Le Pigeonnier
I.10	LA DESTROUSSE	(voir Zoom Coeur de Ville de l'OAP intercommunale d'intention Terminus Val'Tram)
I.11	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE - OAP D'INTENTION	Cassar
I.12	PEYPIN - OAP DE COMPOSITION	Le Terme nord
		Vert-Clos
I.13	ROQUEVAIRE - OAP DE COMPOSITION	Centre-ville élargi
		Pont-de-l'Etoile
I.14	SAINT-SAVOURNIN - OAP DE COMPOSITION	Entrée de ville Nord - Le Château
		Puits Germain
I.15	SAINT-ZACHARIE - OAP DE COMPOSITION	Les Esplantades
		Peygros
		Secteur Nord de l'école

➤ légende :

■ Modification n°2